



N° 24

juin 2010

Dans ce numéro :

<b>SOMMAIRE</b> : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Impôts et taxe professionnelle.....	p. 3
- Legs.....	p. 3
- Internet, haut débit.....	p. 4
- Marée noire.....	p. 4
- Stockage du bois de chauffage.....	p. 4
- Redevance pour les réseaux.....	p. 4
- La CCID.....	p. 5
- Les pompiers.....	p. 5
- Recensement 2010.....	p. 5
- Les pétards.....	p. 5
- Un topoguide.....	p. 6
- Réunion publique.....	p. 6
- Les travaux 2010.....	p. 7
- Le civisme existe encore.....	p. 7
- Le budget.....	p. 8
Communauté de Communes	p. 9
- Le tout numérique.....	p. 10
- Associations .....	p. 10
- Un club de foot cantonal.....	p. 10
- Libre propos.....	p. 11
- Courir pour Tom.....	p. 12
- plan de Saint-Seine-l'Église	p. 13
- plan de Saint-Seine-la Tour	p. 14
État civil.....	p. 15
Les commerces.....	p. 16

# SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



## La Tribune du Conseil...

Saint Seine se réveille d'un hiver long et rigoureux. Les premiers rayons du printemps laissent augurer d'un autre rythme, d'une autre vie.

Bientôt, les volets fermés des résidences secondaires vont s'ouvrir, les odeurs de barbecue s'échapperont des jardins.

Un début d'activités printanières se dessine : des échos de guinguette arrivent au village, la cour de la boucherie retrouve quelque animation, les massifs des trottoirs se préparent.

Pourtant, l'hiver n'a pas tué toute vie sociale : il y a eu ces temps festifs, repas des anciens, moules-frites, lotos, soirée « mont d'or », proposés fidèlement par le petit groupe qui fait vivre les associations et permet les rencontres. Ces mêmes personnes préparent et imaginent déjà les temps forts à venir : vide grenier, marche gourmande, 14 juillet, sans compter les nombreux apéritifs qui accompagnent le calendrier.

Il est surprenant de voir qu'une petite commune comme St-Seine peut, à l'initiative de quelques personnes, mobiliser les habitants autour de l'organisation de tant de manifestations où chaque participant sait ce qu'il a à faire. Cela montre la vigueur de notre communauté.

On pourrait imaginer qu'il manque peu d'efforts à fournir pour qu'il y ait une participation encore plus forte à la vie de notre village, allégeant de ce fait le travail

de ces bénévoles qui œuvrent dans l'ombre.

Si, dans chaque quartier, chacun de nous donnait un tout petit peu de son temps pour embellir les massifs communaux, les arroser, les désherber, peut-être faisant preuve de création, proposer décoration et plantations, la commune n'en serait que plus agréable pour tous.

Si nous arrivions à encourager, sensibiliser, motiver nos jeunes et nos enfants à être attentifs au papier qui tombe de la poche, à la bouteille trop vite oubliée sur les aires de rencontre, nous aurions fait un grand pas dans le « vivre ensemble ».

Nos villages ont besoin de tous pour que, malgré un petit nombre d'habitants, il y ait de l'animation, de la vie. Ce n'est pas durable que la vitalité de la commune ne repose que sur une poignée de personnes ! Ne pensons pas que c'est trop compliqué, trop difficile, que cela prend trop de temps, qu'il faut trop d'idées pour imaginer, inventer, créer des moments de rencontre, de fêtes pour St-Seine. Osons solliciter nos plus jeunes. C'est aussi dans ces échanges et dans ces rencontres que chacun se construit et se révèle. Sans angélisme, il faut aussi marquer les règles et les faire respecter par tous. Pour les jeunes, les contacts avec d'autres adultes sont aussi une façon de grandir ou de se grandir. Aider ou militer dans une association, qu'elle soit sportive ou pas, est bien dans cette démarche.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Louis GENTILHOMME**,  
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :  
Le maire, monsieur Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83  
Le premier adjoint, monsieur Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15  
Ou le second adjoint, monsieur Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

### Secrétariat de mairie :

- ◆ Le lundi de 10h à 12h ;
  - ◆ Le jeudi de 9h à 12h ;
  - ◆ Le vendredi de 16h à 18h
- Tél : 03 80 75 89 29**

**Service postal** : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

**EDF** : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

**Ordures Ménagères et Tri Sélectif**: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.  
**DECHETTERIE** : ouverture l'hiver : mardi et jeudi de 14h à 17h, l'été : mardi et jeudi de 14h à 18h, ainsi que tous les samedis de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :  
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

**Maternelle** : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09

**Collège** : Fontaine-Française (transport scolaire et restauration). 03 80 75 80 32

**Communauté de communes** : 03 80 75 83 37

**CHAMBRES D'HÔTES** : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)

**HÔTEL** : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

**LOISIRS** : SALLE POLYVALENTE

(location salle : Madame Danièle

BOUCHARD (03 80 75 88 78 )

Club et terrain de foot : voir associations.

### Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3<sup>ème</sup> age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.

**Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10**

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

**SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112**

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 15h à 17h, les vendredi et samedi de 9h30 à 11h30.

**Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :**

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18

**En cas d'absence de médecin appeler le 15**

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Infirmière : O. BRULEZ : 03 80 75 84 18

Radiologie : VELAY-ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

**Aide sociale :**

Assistante sociale : Mme Aude SALOMON : 03 80 95 70 00

## IMPÔTS LOCAUX ET TAXE PROFESSIONNELLE

2010 a vu la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, dont les conséquences devraient se faire sentir, essentiellement, en 2011.

La taxe professionnelle, rapportait à la commune, en 2009, environ 8 000€. L'impact de cette réforme est donc très limité pour notre budget. Pourtant, il n'en va pas de même pour les contribuables que nous sommes.

Les communes qui alimentaient une grande partie de leur budget avec les ressources de la taxe professionnelle, ne seront pas compensées en totalité par les nouvelles mesures mises en place par l'État. Le manque à gagner sera comblé par le FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressources).

Ce FNGIR, est alimenté, principalement, par le transfert de la taxe d'habitation que percevait, jusqu'à présent, le Conseil Général.

Il y a dans ces nouvelles dispositions, une profonde injustice, que nous dénonçons haut et fort, sans être entendu.

En effet, dans les communes qui n'avaient pas de taxe professionnelle, ou très peu, la part du budget financée par l'impôt, provenait des ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le non bâti). Ces mêmes ménages verront une majeure partie de la taxe d'habita-

tion qu'ils payaient au Conseil Général, profiter à des communes plus riches, avec leurs entreprises. Le législateur ne s'est pas préoccupé de savoir comment nous gérons notre budget sans taxe professionnelle. Cependant, on nous objecte que nous bénéficions de la DNP (dotation nationale de péréquation) censée compenser ces inégalités (pour notre commune la DNP est de 4 072€ pour 2010). L'argument est vraiment très mauvais.

Les élus (députés, sénateurs), les instances nationales (association des maires de France, Président de la cour des comptes), services publics (finances), n'ont pas trouvé le temps de répondre à nos remarques.

Il semblerait toutefois que le sujet des impôts locaux soit une préoccupation de la cour des comptes, car dans son dernier rapport elle dénonce la fiscalité locale qui « n'est équitable ni entre les contribuables, ni entre les collectivités ». \*

En ces temps où la rigueur (qui est une qualité en gestion, dans le sens de « grande exactitude »), va très bientôt nous être imposée, il conviendrait que les efforts soient répartis de façon équitable.

\* pour télécharger le rapport de 600 pages (PDF, 7,9Mo) : [www.maire-info.com](http://www.maire-info.com)

## CLÔTURE DU LEGS

Le 4 mars 2010, le notaire de Grasse soldait le legs de madame Sylviane HUMBERT-BAJOUT.

Les difficultés administratives liées à la donation de l'immeuble « Carjès » aux associations qui y résidaient, avaient fini par être résolues, le paiement des assurances et des impôts mettait un terme à cette succession qui a rapporté, à la commune, la somme de 828 028,62€, ainsi qu'un terrain de 4 900m<sup>2</sup> situé au « Croc ».

La majeure partie de cette somme, 550 000€, a été placée sur un compte à terme au trésor public. Si, au départ, les conditions de placement étaient intéressantes, 4,23%, ces placements sont désormais à perte, puisque le taux est descendu à 0,82% en 2009 et à 0,55% actuellement. Les collectivités n'ont pas d'autre possibilité pour placer des fonds, car cela nous est imposé par la comptabilité publique, en fonction des lois de finance : CAT (compte à terme), titres (garantis par les États membre de la communauté européenne), SICAV (sociétés d'investissement à capital variable), FCP (fonds communs de placement) garantis par les États de la CE. Il nous est interdit d'ouvrir un compte bancaire ou postal. Une solution plus avantageuse, comme l'emprunt d'État, a été envisagée, mais les conditions de souscription n'ont pas été définies. Reste les investissements dans la terre ou la forêt, mais là encore il faudra attendre les opportunités.

Le restant du legs, soit 278 028,62€, a été utilisé pour réaliser des travaux d'entretien dans la commune, comme les routes et les équipements communaux, en profitant du plan de relance gouvernemental et du programme « Ambitions Côte d'Or » initié par le Conseil Général en 2009, reconduit en 2010. Ces opportunités ont permis de bénéficier d'aides sur des programmes qui ne sont jamais subventionnés. Compte tenu du faible taux de rémunération des placements, il a été jugé plus avantageux de régler les factures de l'église avec l'argent du legs, sans débloquer le prêt relais dont le taux est de 4,3%.

Une grande partie des sommes engagées dans les travaux de restauration de l'église, sera récupérée très rapidement, avec le versement des subventions. Auxquelles il faut ajouter le remboursement par anticipation de la TVA (FCTVA), puisque la commune a signé une convention avec l'État, au titre du plan de relance, permettant de gagner une année sur les conditions habituelles.

À noter que la différence entre la TVA et le FCTVA est de 4 %, à la charge de la commune.

Nous restons très vigilants sur l'utilisation et le placement de ce legs. En raison du contexte actuel, il est indispensable d'investir dans des placements rémunérateurs et sûrs afin de limiter l'imposition des ménages.

## REDEVANCE POUR LA MODERNISATION DES RÉSEAUX.

À partir de 2010, une nouvelle taxe apparaîtra sur votre facture de redevance assainissement : c'est la redevance pour la modernisation des réseaux.

Elle est prélevée sur la facture d'assainissement, au profit de l'agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse) et comme son nom l'indique le produit de cette taxe est redistribuée sous forme de subvention aux col-

lectivités qui rénovent leurs réseaux.

Son montant est de 0,052 euros par mètre cube consommé.

La commune n'est que « boîte aux lettres » concernant cette taxe, car le produit financier récolté est intégralement reversé à l'agence de l'eau RMC.

## HAUT DÉBIT : NRAZO ET WI-MAX

L'article consacré à l'internet haut débit du « Saint-Seine Infos » du mois de décembre, était optimiste au sujet de la mise en place, en 2010, de solutions alternatives, pour pallier l'absence d'offres intéressantes, aux abonnés d'internet, afin de bénéficier d'une technologie réservée aux citoyens.

Notre dossier, concernant la fibre optique, a été rejeté par le Conseil Général et le Conseil Régional, au moment où l'État créait une structure pour son développement. C'est incompréhensible ! Nos interventions n'ont rien changé, car l'aménagement du territoire dépend de la bonne volonté des collectivités locales et cette opération ne peut être menée seul.

L'inscription, auprès du Conseil Général, pour la couverture de notre commune, en 2010, par le NRAZO (autre solution pour le haut débit qui « booste » les lignes téléphoniques), a « glissé » sur l'année

2011, sans aucune certitude, vu le contexte actuel. Pourquoi ? Il semblerait que des priorités soient venues interférer dans le classement d'arrivée des dossiers. Encore une fois nous allons nous battre pour faire aboutir notre demande, mais....

L'antenne pour la diffusion du wi-max, sera installée avant l'automne, derrière le silo de « Dijon Céréales ». Comme pour le wi-fi, les abonnés devront installer une antenne sur leur maison. Les modalités seront fournies lors d'une réunion publique avec les professionnels.

Il devient de plus en plus difficile de maîtriser les dossiers que nous présentons, en raison d'intérêts qui nous dépassent et les temps qui viennent ne vont pas faciliter la réalisation de nos projets.

NRAZO : nœud de raccordement d'abonnés en zone d'ombre

## MARÉE NOIRE...

Après les lingettes, les serpillières, les éponges et bien d'autres objets insolites, voici les **hydrocarbures...**

Ce phénomène a été constaté dans le puits de collecte et de renvoi, rue de la Grande Borne. C'est l'entreprise Estivalet qui, ayant en charge le nettoyage des puits, a constaté la présence d'une odeur caractéristique : celle du fioul.

Cette malveillance a dû être traitée de façon particulière (camion spécialisé) et son coût a été à la hauteur des moyens utilisés!

Il est regrettable de constater l'insouciance coupable de certains d'entre nous. Cet acte démontre un faible intérêt pour l'environnement et aussi pour les finances de la commune, à moins qu'il ne s'agisse réellement d'un accident. L'avenir nous le dira.

Les tests de fumée, effectués le 28 mai, ont permis de constater quelques anomalies qui ont été signalées aux personnes concernées.

## STOCKAGE DU BOIS DE CHAUFFAGE

Plusieurs habitants ont fait remarquer au maire que les tas de bois empilés sur le domaine communal, le long des chemins ou rue (comme la rue aux Loups), sont la cause de nuisances et de dégradations. Ils nuisent également à l'aspect environnemental que le conseil municipal s'efforce d'améliorer.

En conséquence, le conseil municipal a décidé de profiter de la présence du bulldozer de l'entreprise PENNEQUIN pour faire aménager un lieu de stockage, à proximité de l'ancienne carrière, en cours de réhabilitation.

Après la mise en place de cette plateforme, les affouagistes seront invités à y stocker, gratuitement, leur bois de chauffage. En dehors de ce lieu, l'occupation du domaine public sera soumise à une location proportionnelle à la durée et à la superficie occupée.

## VIE COMMUNALE

### LES POMPIERS RECRUTENT

Dans nos campagnes, les pompiers sont notre bouée de sauvetage à tous, jeunes ou moins jeunes. Les accidents de la vie peuvent surgir à chaque instant pour les uns comme pour d'autres. C'est alors que notre mémoire se souvient du n° magique le 18, puis notre attention se reporte alors sur les signes avant coureur annonçant l'arrivée de ces femmes et de ces hommes que nous apprécions.

Malheureusement, notre société évolue vers un repli sur soi-même, en oubliant que seuls nous ne sommes rien face aux éléments naturels.

Notre population est en augmentation, mais notre centre de première intervention s'étiole au fil des années : 27 en 1860, 13 en 1953, 6 en 2010 et pourrait disparaître faute de recrutement à brève échéance.

Il ne restera alors que le SAMU de Dijon à 45 km. Ne soyez pas en détresse respiratoire ou cardiaque, car même les hélicoptères ne peuvent pas tout.

Les pompiers de notre village sont les garants de notre sécurité.

Rejoignez les en appelant Thierry PALIOT, Chef de Corps.

### RECENSEMENT 2010

C'est l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I N S E E) qui fait procéder au recensement de la population tous les cinq ans.

Pour cela, il mandate des agents recruteurs qui sont munis d'un document officiel et tenu au secret professionnel. Il devait vous remettre les questionnaires que vous avez complétés avant de lui rendre, de les déposer en mairie, ou de les envoyer directement à l'INSEE.

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants.

Quelques chiffres pour notre commune :

- 398 habitants à Saint Seine en 2010.
- 156 résidences principales
- 68 résidences secondaires
- 20 logements vacants

Ces chiffres aident également les professionnels à évaluer les besoins de la population (logement, emploi etc). Les résultats éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux etc.)

C'est pourquoi la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 rend obligatoire la réponse à cette enquête qui est protégée, et doit rester confidentielle.

Ne pas restituer les questionnaires remplis porte préjudice aux finances de la commune qui perçoit la D G F (dotation globale de fonctionnement) attribuée par l'État dont une composante, la dotation forfaitaire s'appuie sur les données démographiques de chaque commune.

Le maire est responsable du recensement, en cas de refus passif ou revendiqué d'un habitant, il lui adresse une lettre recommandée avec avis de réception. Si, à l'expiration du délai fixé, la personne n'a pas restitué les questionnaires remplis, le maire transmet le dossier au Procureur de la République pour enquête. Le procès verbal est adressé au ministère public, qui statue et prononce la relaxe ou une amende de 35 €.

### CCID

#### Commission communale des impôts directs

Elle s'est réunie le 3 mai 2010 à la demande de la direction générale des impôts. C'est la première fois que la direction souhaite être informée de la date et demande le compte rendu de la réunion.

La commission a examiné les propositions de changement d'affectation de locaux (suite aux déclarations de travaux effectués par les habitants) et de terrains. Aucune remarque n'a été formulée, les listes ont été validées et seront retournées à la direction des impôts.

Chaque année la commune reçoit les informations de mise à jour concernant le cadastre, la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe professionnelle. Ces documents permettent aux membres de la CCID d'émettre des remarques sur les disparités qu'ils constatent, elles sont transmises pour vérification au service des impôts.

Les résidents de la commune peuvent consulter ces listes en mairie, mais ne sont pas autorisés à divulguer les éléments portés à leur connaissance.

(la CCID est chargée de proposer les mises à jour des valeurs locatives des habitations, afin de corriger les inégalités engendrées par des travaux de modification)

### LES PÉTARDS SONT INTERDITS

Traditionnellement le 14 juillet est synonyme de pétards et d'artifices. Je souhaite rappeler que ces artifices sont dangereux pour soi-même, mais aussi pour ceux qui vous entourent.

Qu'ils sont interdits sur la voie publique, sauf si un arrêté du maire les autorise. Ce n'est pas le cas à Saint Seine.

## RÉUNION PUBLIQUE

Le beau temps inespéré a du précipiter nos concitoyens dans leur jardin car seulement une vingtaine de personnes, dont une grande majorité de nos aînés, sont venus se mettre au courant de l'actualité de notre commune.

La plupart des thèmes présentés se retrouvent résumé dans ce journal (Budget, travaux, WIMAX, TNT). La dynamique du groupe et les débats associés aux questions ont fait la richesse de la soirée.

Des précisions bien argumentées ont étayées la présentation du budget, les postes de dépenses ont été détaillées. Des précisions permettent de comprendre pourquoi l'argent du legs n'apparaît pas dans le budget, sauf s'il est débloqué pour des dépenses supplémentaires, puisque il est placé en grande partie. Ce placement à un coût très bas imposé par l'État (0,55% cette année), rapporte peu et incite le Conseil Municipal à réfléchir sur des placements plus rentables et fiable comme la pierre, la terre agricole ou la forêt.

Un des postes de dépense important de la commune est la restauration des routes dont l'état a été fortement dégradé par cet hiver. La disparition du goudron dans les composantes de réfection, provoque des besoins plus fréquents de réparation. C'est le cas pour la route de Verfontaine dont les trous seront bouchés en « Point à temps » cette année, le macadam étant trop cher pour nos finances. La réfection de la route de Fahy-lès-Autrey n'est pas dans le budget fonctionnement, mais entre en investissement, avec des subventions publiques.

Afin de ne pas alourdir le poste « énergie », l'éclairage public restera éteint la nuit, après 23h l'été. Toutefois la nuit du 14 juillet, il restera allumé pour permettre le retour du feu d'artifice.

La question de la sécurité dans les rues du village est

toujours au cœur des préoccupations des habitants : vitesse excessive, dans le village et dans les rues d'accès (rue de Pouilly, rue HUMBERT BAJOUT, rue de Fontaine, Ancienne route de Gray...). Certains suggèrent même d'y laisser de gros nids de poules ! Nous attendons toujours la réponse du Conseil Général qui devrait faire des propositions d'aménagement des chaussées pour limiter la vitesse et sécuriser les piétons. Le problème des trottoirs impraticables, des traversées de rues pour se rendre au bus scolaire a été soulevé.

La question épineuse de la circulation sur les chemins de l'Association Foncière a provoqué un débat très animé.

Un dernier point a fait l'objet de recherche de solutions : la coexistence des rencontres nocturnes des jeunes et la demande légitime de tranquillité des riverains de ces rassemblements. Le maire rappelle qu'il a proposé un terrain aux jeunes pour s'y retrouver avec leurs engins motorisés sans gêner personne. Si certains d'entre eux continuaient à perturber les nuits des habitants, ceux-ci sont invités à aller redire à ces jeunes que leur bruit est inacceptable, puis à signaler à la gendarmerie ces agissements de façon massive afin que les gendarmes se déplacent. Là encore un peu de respect et de bon sens permettraient à chacun de trouver sa place.

L'échafaudage va bientôt quitter l'église. Une visite du chantier peut se faire samedi 12 juin dans la matinée (inscription en mairie). Ce jour là, nous aimerions profiter de l'échafaudage et de l'engin leveur pour préparer la réfection du plancher du clocher. Pour cela, il faudrait déposer l'ancien plancher pour y monter des planches neuves. Des bras seront les bienvenus. Nous invitons les jeunes à venir nous prêter main forte pour « faire la chaîne » samedi 12 dans la matinée.

## UN TOPOGUIDE POUR DES CHEMINS DE RANDONNÉE.

Commencée en 2001, à la demande du SIVOM, (syndicat intercommunal à vocation multiple) l'étude de boucles pédestres dans le Canton de Fontaine-Française, est confiée à l'ONF. Elle devait déterminer les itinéraires susceptibles d'être adaptés à la randonnée sur le territoire des Communes du canton, et obtenir les documents administratifs nécessaires à leur réalisation. (délibération pour les communes ou les associations foncières et autorisation pour les propriétaires privés).

Il faudra cinq années pour convaincre et obtenir les autorisations. En 2005 le Président de la Communauté de Communes mandate de nouveau l'ONF, pour finaliser le projet et permettre son agrément au titre du P D I P R (plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées) auprès du Conseil Général et obtenir des financements.

Six des huit circuits seront approuvés en 2007 après de nombreuses modifications par les responsables du Conseil Général. Deux circuits sont jugés trop longs : 39 et 41km, la base étant de 15 à 20km. La Communauté de Commune va réfléchir à une autre utilisation (VTT ou Cheval)

Le balisage a été mis en place par une équipe de bénévoles. Des panneaux de présentation sont installés dans les communes en 2008.

En sommeil depuis cette date, La Communauté de Communes a décidé de terminer ce dossier en réalisant le « maillon manquant » : le topoguide.

Pour cela il faut reproduire dans un format 21x27 les itinéraires et indiquer les renseignements pour chaque point remarquable, vérifier le balisage sur le terrain et réaliser les tirages.

Les topoguides devraient être disponibles pour le 1<sup>er</sup> juillet dans les mairies des communes du canton et au Syndicat d'Initiative de Fontaine Française.

## LES TRAVAUX 2010

L'année 2009 a été importante en terme d'investissements pour la Commune avec bien sûr, l'important chantier de l'Église, la fin des travaux au Lotissement des Vausselettes, les réfections de la route de Fahy, de la rue du Moulin entre autres. Les dépenses d'entretien sont venues compléter les dépenses d'investissement.

Vous trouverez ci dessous un tableau récapitulatif des principales réalisations dont la commune est maître d'ouvrage. Viendront s'ajouter à cela des travaux d'entretien courant.

Un budget qui reste malgré tout important, les travaux de l'Église étant programmés sur deux exercices (deux tiers – un tiers).

Natures des Dépenses	Prévisions en euros	Subventions en % du montant HT
Travaux forestiers *	6 871	
Église	338 400	95
Aire de jeux cours de l'école	4 500	30
Mur de soutènement Rue de l'abreuvoir du Cornot *	17 420	
Chauffage salle polyvalente *	5 720	
Toiture salle des fêtes + magasin des pompes + préau école	30 000	50
Aménagement berges * Rue de l'abreuvoir du Cornot	10 000	
Renouvellement des plaques de rue	4 500	30
<b>TOTAL</b>	<b>417 411 €</b>	

Certains travaux seront subventionnés par les différents financeurs (État – Département) à 30, 50 ou 95% et , d'autres sont entièrement à la charge de la Commune (\*).

Notre volonté était d'effectuer d'autres travaux notamment rue de Rosières (mise en sécurité, canalisation des eaux pluviales). Malheureusement, la dotation cantonale du Conseil Général n'a pas été attribuée cette année à notre commune, nous remettons ce projet à 2011.

Concernant le NRAZO (central permettant d'obtenir Internet en haut débit par la ligne téléphonique), le Conseil Général a choisi d'équiper d'autres village cette année car nous bénéficions déjà du WIFI.

Le déplacement du Monument aux Morts sera normalement étudié pour 2011, avec le réaménagement des carrefours de l'Église et de la Poste.

Rappelons que les récents travaux EDF, ne sont pas sous la responsabilité de la Commune

## LE CIVISME EXISTE ENCORE !

Nous avons connu l'épisode neigeux d'un hiver normal dans notre région. Malgré 65 heures d'intervention du personnel communal et 15 tonnes de sel, sortir de chez soi, circuler sur la chaussée, s'est avéré risqué et dangereux. C'est pourquoi le conseil municipal, les adjoints, et le maire, souhaitent témoigner du civisme de certains de nos concitoyens qui, par leur initiative personnelle, ont rendu possible les déplacements des seniors en déneigeant les cours et devant les portails. Merci à tous.

## LE BUDGET

« Ensemble des dépenses et des recettes d'une collectivité ». Telle est la définition du budget.

Il est à noter que les collectivités n'ont pas le droit de présenter un budget déficitaire, l'État oui !

Le budget de Saint-Seine-sur-Vingeanne se compose en fait de plusieurs budgets : **fonctionnement, investissement, assainissement**.

Le budget « **assainissement** » regroupe toutes les **dépenses de fonctionnement du réseau d'assainissement** (entretien des pompes, intervention de l'entreprise EST IVALET lorsque les pompes sont en panne, bloquées, entretien et réparations de la station de Montigny).

Les **recettes** de ce budget proviennent uniquement des redevances des habitants (part fixe et variable).

Le budget **assainissement** est équilibré à 27 000 euros.

**Budget de fonctionnement**

Nature des dépenses	Montants prévisionnels (en euros)
Charges de personnels et indemnités	64 335
Charges liées à la forêt (emprunt, entretien, ONF)	17 658
Impôts et contributions obligatoires (Transports Scolaires...)	24 200
Énergie (électricité, carburant)	15 000
Entretien voirie, matériels, bâtiments	29 000
Pompiers (SDIS et CPI de Saint Seine)	7 250
Relations publiques, fêtes, cérémonies	8 000
Affranchissements, téléphone, Internet, fournitures bureau	8 000
Maintenance – Assistance voirie - contrôles	7 600
Petits matériels	5 200
Assurance	3 540
<b>TOTAL</b>	<b>189 783</b>
Nature des recettes	
Vente de bois et affouages	35 500
Impôts locaux et compensation taxe professionnelle	84 000
Dotations Générales de Fonctionnement	43 000
Locations - baux	9 000
Autres Dotations de l'État	24 832
<b>TOTAL</b>	<b>196 332</b>

L'excédent de fonctionnement de 6 549 euros, entrera dans les recettes du budget **investissement** (voir l'article concernant les travaux).



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### BUDGET

Le conseil communautaire s'est réuni le 8 avril 2010 et a validé le budget prévisionnel 2010, par 27 voix pour et une abstention.

Préparé par Madame BORDERELLE, il a été présenté par le 1<sup>er</sup> Vice Président dans la forme suivante :

Dépenses de fonctionnement **781 774€**

Recettes de fonctionnement **791 070€**

Les grands postes dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

**Charges de personnel** 150 928 €

**Autres charges de fonctionnement** 215 213 €

**Annuité d'emprunt** 415 633 €

À noter que les budgets pour les écoles représentent :

**École maternelle** 100 429 €

**École primaire** 75 106 €

Et pour les Centres de Loisirs :

**Accueil périscolaire** 106 855 €

**Accueil de loisirs** 33 695 €

**Accueil jeune** 7 125 €

(À la charge de la Communauté de Communes pour Service Enfance Jeunesse : 66 988 €)

#### Ordures ménagères

La Communauté de Communes verse au Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM), à Is-sur-Tille la somme de **204 148 €**.

S'ajoutent : 7 955 € pour les charges du personnel

1 300 € pour les impayés

**Total :** **213 403 €**

La redevance payée par les usagers s'élève à : **196 000 €** d'où une différence de **17 403 €** à la charge de la Communauté de Communes.

Cette différence ne devrait pas exister si les communes ne minoraient pas le nombre de foyers fiscaux qui sert de base à la redevance. Seul deux communes appliquent la règle. Saint-Seine et Saint-Maurice. Nous avons demandé que soit appliquée la délibération prise par le conseil communautaire, c'est-à-dire que toute résidence assujettie à la taxe d'habitation, soit assujettie à la redevance ordures ménagères.

## ASSOCIATIONS

### ENFIN UN CLUB DE FOOT CANTONAL !

En 1999, l'Association Sportive de Saint-Seine-sur-Vingeanne et la section foot du Foyer Rural de Montigny-sur-Vingeanne fusionnaient pour donner naissance au Football Club Vingeanne.

11 ans après, c'est l'Avenir Sportif de Fontaine Française qui intègre le FCV qui de ce fait devient le club de football du canton de Fontaine.

Le travail des dirigeants, conscients qu'il faut se grouper pour être plus fort, a pour objectifs :

- de pérenniser le football dans le canton,
- d'augmenter le potentiel de joueurs et de dirigeants,
- de fidéliser les joueurs et les adhérents,
- d'assurer un encadrement de qualité pour les jeunes et des adultes,
- de promouvoir le club au niveau cantonal et départemental.

Le club ne change pas de nom, les dirigeants de l'Avenir Sportif entrent au FCV, l'entente – jeune est dissoute et portera le nom du FCV.

Les matches de jeunes, d'adultes et les entraînements se dérouleront sur les trois stades.

Dès la prochaine saison, 2010-2011, venez tous encourager le FCV !

### TOUS AU NUMÉRIQUE !

Vous le savez probablement, la télévision analogique, par voie hertzienne, disparaîtra à l'automne pour laisser place à la TNT (télévision numérique terrestre) :

- Le 28 septembre pour Champagne-Ardennes
- Le 16 novembre pour la Bourgogne et la Franche-Comté

Vous gardez la même antenne « râteau » sur les toits avec en plus un décodeur numérique (intégré dans toutes les télévisions récentes).

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Télé Numérique va lancer une campagne d'information à partir du mois de juillet :

- Mise à disposition de documents d'informations, d'explications,
- Un centre d'appel (0970 818 818)
- Un site internet : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)
- Une possible aide à l'équipement.

Vous ne pourrez pas passer à côté de la campagne d'information, pour en douceur, changer de mode de réception de vos émissions préférées.

## ENTRE FÊTES

L'été approche et Saint Seine entre en fêtes. Ces importantes manifestations sont devenues maintenant une quasi institution. Elles permettent de souder les habitants par leur participation active aux préparations de ces festivités. Une bonne partie du village va être aux points névralgiques, qui préposés aux frites ou aux barbecues, qui spécialistes des gaufres, de l'organisation sans failles des caisses ou de la tenue irréprochable derrière le bar. Têtes pensantes de ces moments, gros bras ou petites mains, des plus anciens (surtout anciennes !) aux plus jeunes, tous se retrouvent pour que les participants soient comblés.

C'est souvent de loin et sur les enthousiasmes de récidivistes que viennent les chineurs du Vide Grenier et les randonneurs de la Marche Gourmande. Ces deux manifestations sont aussi l'occasion de faire connaître notre village, sa belle architecture et sa campagne verdoyante. C'est l'occasion de flâner dans des lieux inédits, d'échanger avec ses voisins d'emplacements ou de tablées, de retrouver d'anciens habitants et les urbains revenus ouvrir leur maison pour l'été. Pour les nouveaux habitants du village, c'est aussi le temps du casse-tête, de repérer qui est

apparenté avec qui. Cela pourrait faire l'occasion d'une nouvelle festività autour de la généalogie : « Saint Seine, de Familles en parentés »...

Ces temps importants pour notre commune existent grâce à une association « A la recherche du temps » qui porte l'organisation et le bon déroulement de ces moments. Ce petit groupe de personnes, persuadé de l'importance de ces fêtes, renouvelle fidèlement depuis plusieurs années ses efforts pour le plaisir de tous. Ne manquons pas de les remercier chaleureusement pour ce gros travail !

Et n'oublions pas d'être présent d'un côté ou de l'autre, à toutes ces manifestations de juillet et d'août :

Le 4 juillet, vidons nos greniers

Festivités du 13 et du 14 juillet (feu d'artifice, bal, repas)

Le 25 juillet, marchons de petits plats en plats garnis

Le 15 août, à nos boules

Le 29 août, au plus gros poisson

Et en attendant, fêtons l'été qui vient !

## LIBRE PROPOS

**Suite de la nouvelle imaginée par monsieur Jacques SAUVEL** Il me fit entrer dans sa demeure, avec une énorme pièce aux murs lézardés où l'on accédait par un étroit escalier en colimaçon. Damien, tel était son prénom, avait été capitaine durant la guerre de sept ans et après plusieurs blessures au visage et un séjour en captivité, s'était retiré dans cette vieille tour dont il avait hérité. Son œil droit avait été perdu lors d'un coup de sabre et un orfèvre de Cologne lui avait mis à la place un petit globe sous forme de faux œil fixant l'infini droit devant pour l'éternité. Il était bien sûr au courant des superstitions à son égard et les prenait avec mépris. Il ignorait l'arrivée possible de l'exorciste et comprit le danger pour sa vie.

Damien m'expliqua qu'il cultivait non pas des mandragores mais des légumes de la famille des solanacées, appelés Kartoffeln en Allemagne. Lors des guerres outre-Rhin, il avait rencontré plusieurs populations de Saxe qui mangeaient les tubercules de cette plante durant toute l'année, y compris durant les rudes hivers car ces racines se conservaient bien. Lui-même en fut nourri lorsqu'il fut prisonnier des Prussiens pendant plusieurs mois. La culture de cette plante nécessitait de bêcher profondément le sol pour récupérer ou pour multiplier les tubercules, de préférence à l'abri de la lumière c'est-à-dire durant la nuit car les Kartoffeln supportent mal les rayons du soleil.

Encore une superstition: les habitants ne connaissaient pas cette plante et la prenait pour une œuvre du domaine des morts, en mangeant la racine et non pas la plante. Quant au cimetière dans l'enclos féodal, il n'en avait point rencontré de traces. Il préférait seulement cultiver ses légumes à l'abri des ses remparts en ruine pour être tranquille.

De spectres, il n'en avait point vu, ni entendu, seulement le feulement du vent à travers les ouvertures du château en ruine.

Il ajouta que les fleurs effeuillées de cette plante étaient toxiques. Peut-être, était-il possible qu'un de ses riverains ait dérobé des fruits de ces plantes et ait été fortement malade suite à leur ingestion, ce qui a contribué à propager sa mauvaise réputation.

Damien me présenta son épouse d'origine allemande qui maîtrisait mal le français et le parler bourguignon, ce qui avait tendance à leur faire éviter les relations avec le voisinage. Il me présenta aussi sa fille Sylvia, âgée d'une vingtaine d'années. La beauté n'est qu'un piège tendu à la raison, et, malgré mon vieil âge, je suis fort ému à une vision si enchanteresse. En accumulant les années comme moi, les capacités physiques s'émeussent mais les sentiments et les sens restent toujours affûtés ! J'avais rencontré la fleur du château et des sylves avoisinantes, fleur que j'aurais bien aimé butiner...

De retour à Fontaine, je résolus d'aider ce pauvre homme et sa famille en montrant à tous que la culture des Kartoffeln était inoffensive. J'en parlais au médecin de passage à Fontaine-Française. Ce successeur d'Hippocrate venait tous les mardis, jour de marché, pour répondre aux besoins des habitants. Après discussion, il convint de faire une allocution à tous sur les mérites de ce légume qu'il connaissait à travers un vieux livre de botanique. Ce même ouvrage décrivait aussi les qualités nourricières d'un autre légume méprisé, la tomate, seulement considéré jusqu'à récemment que comme plante d'ornement.

Sur la place du village, devant l'hostellerie de la Poste (la où s'arrête la diligence), notre médecin s'adressa aux badauds en ces termes :

- Croyez ma science, je sais ce qui est bon et utile, moi qui vous soi-

gne depuis plus de vingt années. Ce tubercule de la famille des Solanums, dénommé Tuberosum par le savant latiniste Olivier de Serres a été déclaré par moi excellent à la consommation. Pour vous montrer que ceci est vrai, je vais utiliser les animaux de ce marché.

Sur ces paroles, il jeta des tubercules à un cochon et un cheval qui étaient en vente. Le cochon se précipita dessus et le cheval s'en désintéressa.

La population resta perplexe en murmurant que ceci était encore une parole d'arracheur de dents car notre médecin pratiquait parfois cette activité. De plus, ceci n'est au mieux bon que pour les cochons et encore... Mais pas pour les chevaux, et sûrement pas pour les hommes !

Le marchand propriétaire du porc vint se plaindre au médecin avec véhémence, en demandant immédiatement le remboursement du prix de sa bête maintenant dévaluée. Face aux gestes menaçants du commerçant, le médecin se trouva fort embarrassé car il gagnait mal sa vie, les arrachages de dent et les saignées rapportant peu. L'achat d'un cochon était une dépense au-dessus des moyens d'un médecin de campagne.

Anne Madeleine de Saint Julien arriva à temps pour sauver la situation en rachetant le cochon. Elle le fit envoyer aux cuisines du château.

Avec l'aide de cette charmante dame, nous résolûmes de monter un stratagème pour convaincre la population des bienfaits des Kartoffeln.

Après réflexion, nous organisâmes le dimanche suivant un grand déjeuner à base de ce légume dans la grande cour du château. Nous y invitâmes les curés de Fontaine et de Saint-Seine ainsi tout ce que comptait ces deux bourgades comme sommités. J'accrochai même une fleur de cette plante à ma boutonnière. Ce repas fut fort réussi et tous trouvèrent ce légume excellent, apprêté en brochette. Ce met était bien sûr accompagné de la viande du cochon amateur de tubercules. En même temps, j'avais invité tous les habitants du pays à constater notre bonne santé durant ces repas. Je déclarais que la recette de ce déjeuner de Kartoffeln venait directement de la cour du roi Louis à Versailles et je réinvitais mes convives à un nouveau repas public pour le dimanche suivant.

Au bout de deux semaines, le curé de Saint-Seine vint me voir en m'indiquant que la superstition restait la même dans le village. Les habitants étaient convaincus que j'utilisais une supercherie durant mes repas pour cacher la sorcellerie de ces légumes. Il ajoutait cependant qu'il me croyait : d'ailleurs, il avait été en poste à Montbéliard pendant une forte disette et la culture de ce tubercule avait sauvé la population. Le Parlement de Paris avait condamné autre que des Kartoffeln. Ce légume était un don de Dieu et s'il ne fallait manger que les racines, c'était à cause de son origine. Ses qualités nourricières et gustatives avaient gardé le goût de la terre promise. Le curé avait conclu son homélie en déclarant que si les habitants voulaient avoir un goût du cadeau divin, ils devaient manger des Kartoffeln. Comme le chemin était long entre Jérusalem et Saint-Seine, il était normal que les habitants n'en fussent au courant que maintenant, et que ceux d'Allemagne le fussent avant ceux de Bourgogne.

Ce succès était donc dû à la ruse de ce curé et non pas à mes approches démonstratrices dans la cour du château. Le grand Voltaire, c'est-à-dire moi, avait été doublé par un curé de campagne. Mon orgueil en est piqué mais je préfère cette situation à celle de ce malheureux menacé d'un exorcisme mortel.

## LIBRE PROPOS

### Suite de la nouvelle imaginée par monsieur Jacques SAUVEL

Madame de Saint-Julien conclut finement que cette solution était tombée du ciel, pour ce légume récolté dans le sol. Comme elle était admiratrice de Newton comme ma chère Émilie du Châtelet, elle proposa d'appeler ce légume «pomme de terre» en référence à la pomme de Newton, tombée aussi du ciel. Cette idée me ravit car «Pomme de Terre» avait une plus douce euphonie que le mot gothique de «Kartoffeln». La suite de mon séjour fut remplie de repas à base de notre «pomme de terre», un met de choix lié au progrès des idées. Comme vous Je savez, «Écraser l'Infâme» est notre devise, à nous Philosophes des Lumières. Aussi, nous trouvâmes une excellente méthode pour manger nos «pommes de terre» : écrasées sous forme de purée après avoir été bouillies. De la purée de pomme de terre, voici une belle recette venue en droite ligne de notre combat pour écraser l'ignorance et les préjugés...Mêlé à de la viande hachée menu, ce plat est encore meilleur, quoique assez lourd.

Madame de Saint-Julien, avec son esprit papillonnant et philosophe, décida d'appeler ces recettes «Purée Saint Julien» et «Hachis Voltaire», cette dernière appellation correspondant, d'après elle, à la forte consistance de mes écrits... Je ne sais si je dois prendre ceci comme un compliment, mais je m'y complus, apprivoisé que j'étais par mon hôtesse car, comme je l'ai déjà écrit, les femmes n'ont été créées que pour apprivoiser les hommes.

À bientôt, mon cher plénipotentiaire, pour nos discussions sur les derniers articles de l'Encyclopédie où je vous conseille d'ajouter un long article sur notre fameuse «Pomme de Terre». Je joins à cette lettre des fleurs séchées de ce légume : admirez-les mais ne les mangez-pas.

Une signature illisible avait été apposée à la fin de la lettre. Une autre main semblable à l'indication en haut du premier feuillet avait marqué :

Août 1759.

Cette histoire est-elle vraie ? N'est-ce pas une vantardise de notre ami Voltaire. Néanmoins, j'en parlerai à mon collègue Parmentier.

Un troisième écriture, peu lisible, avait ajouté :

Juin 1793.

Cette histoire n'est ni à la gloire de la Raison, ni à celle de la Religion. Aussi, faut-il mieux la cacher en ces temps d'intolérance mutuelle.

### COURIR POUR TOM

#### SEMI MARATHON

2<sup>ème</sup> édition

**Dimanche 3 octobre 2010**

**Montigny-sur-Vingeanne**

**RECHERCHE DE BÉNÉVOLES**

Missions souhaitées et poste d'intervention (plusieurs choix possibles)\*

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Accueil/ Remise des dossards | <input type="checkbox"/> Ravitaillement/Epongeage    |
| <input type="checkbox"/> Signaleurs                   | <input type="checkbox"/> Aménagement du site         |
| <input type="checkbox"/> Chronométrage                | <input type="checkbox"/> Remise des sacs à l'arrivée |

\*Les postes seront attribués en fonction de vos souhaits et de nos besoins

NOM: .....Prénom: .....

N° de permis de conduire (merci de bien vouloir fournir une photocopie: .....

Adresse: .....

Code Postal:.....Ville: .....

Tél portable: .....Mail: .....

**DOCUMENT A NOUS REMETTRE AU PLUS TARD POUR LE 15/09/10**

Contact:

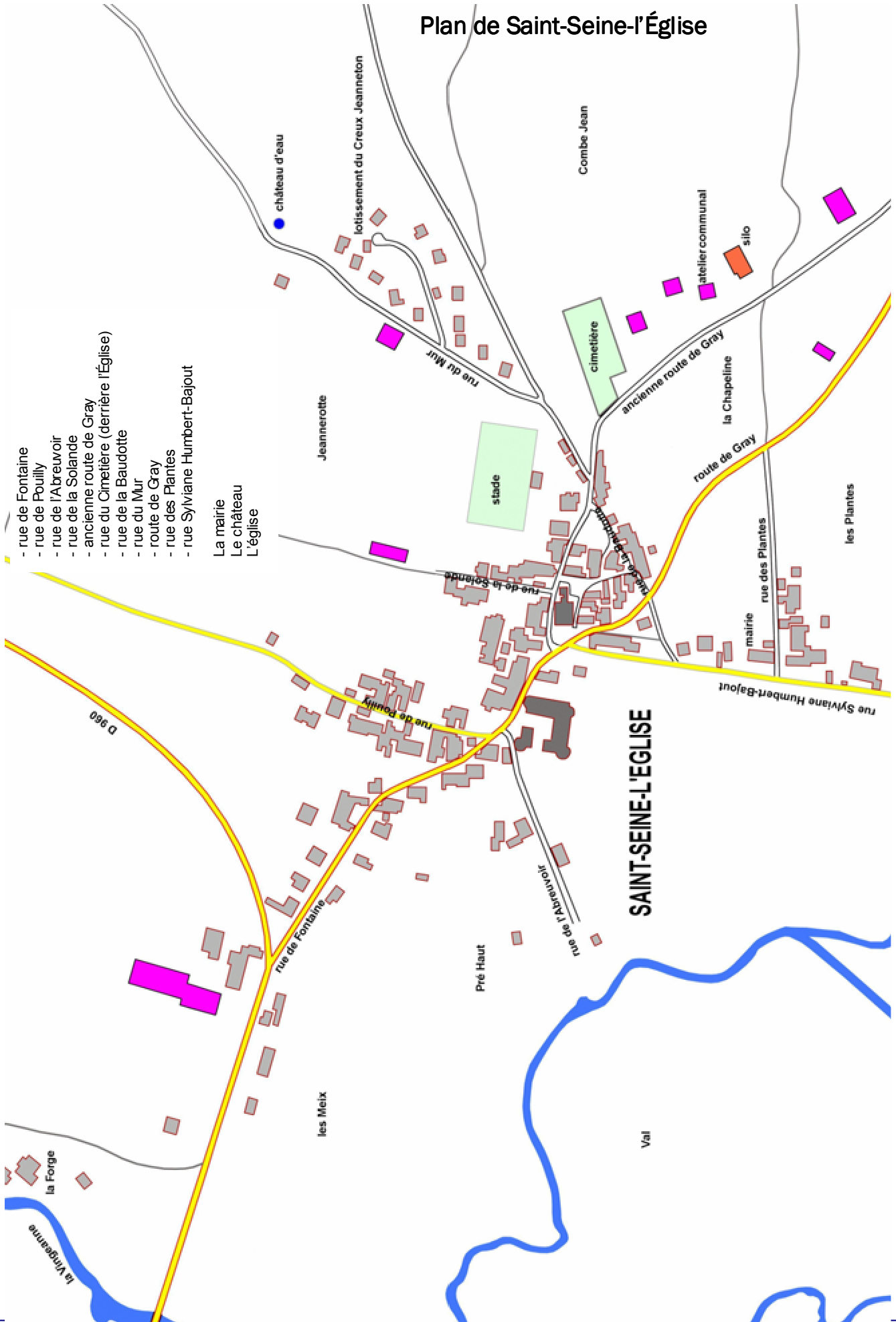
**COURIR POUR TOM**

**Jean-Hervé CATRIN**

**0620893848 / 0380753144**

**jeanhervecatrin@orange.fr**

# Plan de Saint-Seine-l'Église

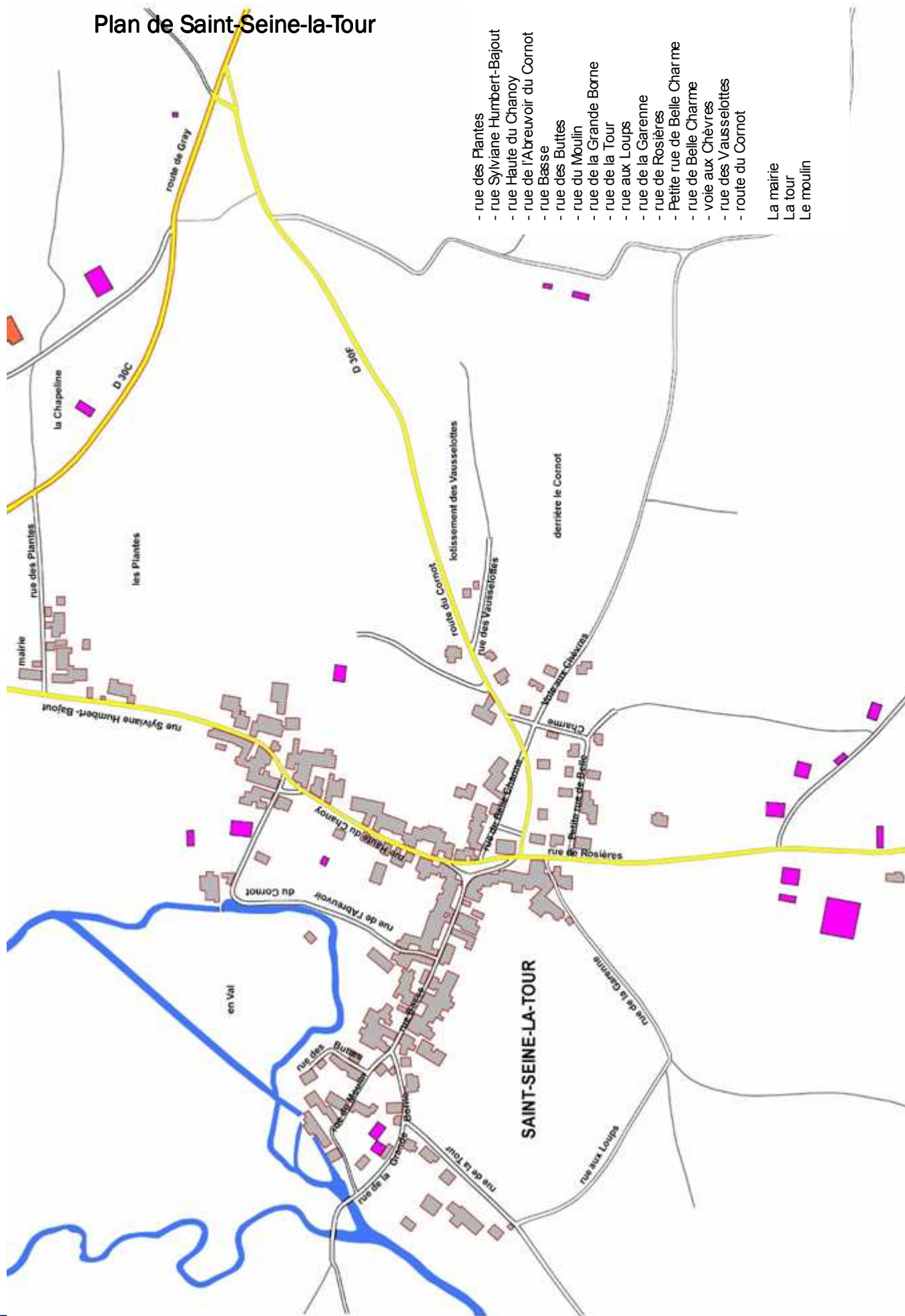


- rue de Fontaine
- rue de Pouilly
- rue de l'Abreuvoir
- rue de la Solande
- ancienne route de Gray
- rue du Cimetière (derrière l'Église)
- rue de la Baudotte
- rue du Mur
- route de Gray
- rue des Plantes
- rue Sylviane Humbert-Bajout

La mairie  
Le château  
L'église

## SAINT-SEINE-L'EGLISE

# Plan de Saint-Seine-la-Tour



- rue des Plantes
- rue Sylviane Humbert-Bajout
- rue Haute du Chanoy
- rue de l'Abreuvoir du Cornot
- rue Basse
- rue des Bufftes
- rue du Moulin
- rue de la Grande Borne
- rue de la Tour
- rue aux Loups
- rue de la Garenne
- rue de Rosières
- Petite rue de Belle Charme
- rue de Belle Charme
- voie aux Chevres
- rue des Vausseloittes
- route du Cornot

La mairie  
La tour  
Le moulin

## ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2010 : **416**

### Décès

### Naissances

- 1<sup>er</sup> janvier : Raymonde BEURDELEY
- 15 janvier : Odile PELLECCIA
- 30 janvier : Suzanne MALNOURY
- 28 février : Nicole PARIZE
- 23 mai : Paul PECH

- 26 avril : Samantha PANTEGHINI

### Les nouveaux habitants

- Cédric BAILLOT et Aurélie DEFRETIN au 7 de la rue de Fontaine
- Éric et Michèle MARSOLAT au 11 de la rue du Mur

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.



#### Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1<sup>er</sup> mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la publication de décembre.

#### Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME  
Christian CHARLOT  
Gérard FAIVRE  
Claire-Alix MORIN